

Arts plastiques

RNCP19640 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	132
Code(s) ROME	D1201, K2107, E1106, B1101, E1205
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Lorraine

<http://www.univ-lorraine.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le plasticien diplômé pourra :

- Assurer la mise en oeuvre d'événements artistiques ou de projets en rapport avec les arts
- Développer une activité créatrice autonome (démarche, projet)
- Développer et communiquer la créativité plastique
- Identifier et évaluer la qualité artistique des oeuvres par une dimension critique argumentée
- Identifier les types de publics et les modes de consommation de ces oeuvres
- Créer, organiser, valoriser les événements artistiques
- Participer à l'éducation et à la transmission de la culture des arts plastiques, en interaction avec d'autres champs artistiques et culturels

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Maîtrise des techniques de création contemporaine,

- Bonne connaissance des fondamentaux théoriques et historiques artistiques
- Capacité à formuler et défendre un projet artistique et événementiel
- Aptitude à la posture critique impliquant de nourrir les débats sur les arts actuels
- Capacité à transmettre les savoirs et savoir-faire artistiques auprès de publics divers
- Capacité à nourrir la communication et la médiation autour d'une oeuvre ou d'un événement artistique

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur artistique public ou privé : centres d'art, fonds national et régionaux d'art contemporain, galeries et de façon plus générale, toutes les institutions artistiques et culturelles en France et à l'étranger
- Secteur public, parapublic ou privé pour l'enseignement : collèges et lycées, établissements privés, milieu hospitalier, carcéral etc...
- PME travaillant dans le domaine de la communication visuelle, de la publicité, de la photographie, du cinéma, des nouvelles technologies, des métiers d'art spécialisés, de la mode et de la décoration

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Artiste plasticien : concepteur et producteur d'oeuvres

- Concepteur-réalisateur multimédia
- Directeur artistique
- Graphiste
- Illustrateur
- Artiste plasticien intervenant (formateur ou enseignant) auprès de publics divers dans les établissements développant une activité artistique
- Commissaire ou régisseur d'exposition
- Critique d'art
- Galeriste dans le domaine des arts plastiques
- Professeur d'arts plastiques

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 005 €
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible) U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition · tension 1/5 (Très faible) U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible) U1X93 — Artistes plasticiens · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	40 477
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	38 %
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels R4X92 — Cadres du management des magasins U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle U1X93 — Artistes plasticiens W0X90 — Professeurs du secondaire

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE
Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Par Validation des Acquis d'Expérience (VAE)

Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-lorraine.fr/content/decouvrez-nos-formations>

<http://www.univ-lorraine.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19640/>